



**LYCÉE FRANCO-ARGENTIN
"JEAN MERMOZ"**

Ramsay 2131-1428 Buenos Aires
Tel (+5411) 4781-1600 Fax (+5411) 4782-8149 / 4787-0845

E-Mail : lycee@mermoz.edu.ar

Web : <http://www.lyceemermoz.edu.ar>

RÈGLEMENT FINANCIER 2013

-DISPOSITIONS PREVISIONNELLES-

Le présent règlement a pour objet d'informer les parents d'élèves des dispositions financières prévues pour l'année 2013 : droits d'inscription, droits de scolarité, périscolaires, voyages, dates de paiement, majorations pour retard, principes de fonctionnement...

Compte tenu du caractère parfois peu prévisible de la situation économique, fiscale et financière de l'Argentine, l'Etablissement se réserve le droit de revenir sur l'ensemble des dispositions du présent règlement dans le cas où son équilibre le demanderait

I. PRESENTATION GENERALE.

Le Lycée Jean Mermoz est un établissement à but non lucratif qui ne bénéficie pas de subvention du gouvernement argentin. Ses ressources proviennent principalement de deux origines:

L'Etat français qui prend en charge :

- La totalité des rémunérations des personnels expatriés.
- 56% des rémunérations des personnels sous statut de « résident ».
- Les bourses versées aux élèves français.
- Eventuellement des subventions pour projets pédagogiques et des subventions pour gros travaux de réparation ou de construction à la charge du propriétaire.
- Un hébergement gratuit dans des locaux appartenant à la France

Les familles qui financent principalement :

- les rémunérations des personnels en recrutement local
- 44% des rémunérations des personnels résidents.
- L'entretien courant des bâtiments et des installations.
- les achats de matériel pédagogique

▪ et toutes les autres charges locales

▪ La gestion du Lycée est contrôlée par :

- en France : double contrôle exercé par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger et par la Cour des Comptes.
- en Argentine : contrôle exercé par un cabinet comptable qui certifie le bilan avant sa présentation à l'Inspection Générale de Justice, organisme qui contrôle les fondations argentines. D'autres organismes argentins dont l'AFIP contrôle régulièrement l'établissement.

***Afin de rester en permanence informés, consultez régulièrement notre site
www.lyceemermoz.edu.ar, rubrique « Facturation/Facturacion »
Mme Ilve RESK, tel : (+54-11) 4781 1600, ext 224, ilve.resk@mermoz.edu.ar***

II. INSCRIPTION

Les modalités d'inscription font l'objet d'une circulaire particulière.
Le montant du droit d'inscription s'élève par enfant à \$ 3,800.-

Sauf cas de force majeure, le droit d'inscription n'est pas remboursable et implique que la facturation commence dès le 1^{er} mars 2013.

III. REINSCRIPTION

La réinscription d'un élève pour l'année 2013 ne sera acceptée que si la famille n'a plus aucune dette à l'égard du lycée à la date du 7 décembre 2012 et après avis de la Direction Pédagogique.

IV. DROITS DE SCOLARITE

I. Echéances

Les droits de scolarité sont perçus en 10 mensualités, de mars à décembre, pour tous les élèves.

Les sommes dues, notifiées en fin de mois aux familles pour le mois suivant, devront être payées selon les dates d'échéance précisées sur la facture mensuelle.

Calendrier des échéances en 2013

	Echéance 1	Echéance 2
Mars	6	13
Avril	8	15
Mai	7	14
Juin	7	14
Juillet	5	
Août	8	15
Septembre	9	16
Octobre	8	15
Novembre	8	15
Décembre	5	

2. Montant des droits de scolarité

Au 1^{er} mars 2013, sauf conjoncture exceptionnelle, et sous réserve de l'accord définitif de l'AEFE, les montants des droits de scolarité seront les suivants :

Cycle	Classe	Montant annuel	10 mensualités de
Ecole Maternelle	Petite, moyenne et grande sections	\$ 36 500,00	\$ 3 650,00
Cycle Élémentaire	Du CP au CM2	\$ 36 500,00	\$ 3 650,00
Collège	De M1/6 ^e à M4/3 ^e	\$ 38 100,00	\$ 3 810,00
Lycée	De E1/2 ^{de} à E3/Terminale	\$ 42 100,00	\$ 4 210,00

En cas de première arrivée ou de départ définitif en cours de mois, les droits de scolarité sont dus au prorata par trentième de présence.

***Afin de rester en permanence informés, consultez régulièrement notre site
www.lyceemermoz.edu.ar, rubrique « Facturation/Facturacion »
Mme Ilve RESK, tel : (+54-11) 4781 1600, ext 224, ilve.resk@mermoz.edu.ar***

3. Abattements

Les familles ayant inscrit au moins deux de leurs enfants au Lycée franco-argentin Jean Mermoz ont droit à des abattements sur le montant des droits de scolarité.

<u>Montants :</u>	- 2 ^{ème} enfant scolarisé : abattement de 7,5%
	- 3 ^{ème} enfant scolarisé : abattement de 25%
	- 4 ^{ème} enfant scolarisé : abattement de 40%
	- à partir du 5 ^{ème} enfant scolarisé et plus : abattement de 50%

4. Autres frais

Les familles seront appelées, le cas échéant, à participer aux frais pour des sorties pédagogiques, voyages scolaires et activités périscolaires.

Un droit d'inscription aux examens français est également perçu avec la facture de juillet.

• pour le BREVET	classe de 3 ^{ème} (M4)	\$ 440,00.-,-
• pour l' EAF	classe de 1 ^{ère} (E2)	\$ 990,00.--
• pour le BAC	classe de Terminale (E3)	\$ 2 500,00.-

V. DEMI-PENSION

- 1- **Le service est concédé** à une société privée, pour des commodités de gestion la facture est effectuée par le lycée.
- 2- **Echéances** : inclus dans la facture mensuelle, les frais correspondant à la demi-pension doivent être réglés dans les mêmes conditions que les frais de scolarité et font l'objet des mêmes appels de fonds, sauf les mercredis.
Seule une absence pour raisons de santé de plus de deux semaines consécutives sur présentation d'un certificat médical peut donner lieu à non facturation des repas non pris.
- 3- **Montant** : à ce jour le tarif est de \$ 31,75 par repas pour les élèves de la Maternelle et de 37,70 \$ pour tous les autres niveaux. Il est précisé qu'une collation sera servie en Maternelle du lundi au vendredi.
En cas de dette l'élève pourra se voir refuser l'accès du réfectoire.-
- 4- **Repas du mercredi** : pour pouvoir déjeuner au lycée le mercredi, les élèves devront acheter un ticket-repas directement au kiosque SODEXHO au prix de : \$ 37,00.
- 5- **Changement de qualité** : tout retrait de la cantine doit être sollicité à l'Intendance 10 jours avant la date d'effet. Les inscriptions se font de la même manière avec effet immédiat.

VI. PERISCOLAIRES, VOYAGES ET AUTRES

Les autres activités que le lycée facture feront l'objet de circulaires séparées indiquant, notamment, les montants dus ainsi que le calendrier des paiements. Ces frais figurent dans les factures mensuelles et doivent être réglés dans les mêmes conditions que les autres frais.

Afin de rester en permanence informés, consultez régulièrement notre site
www.lyceemermoz.edu.ar, rubrique « **Facturation/Facturacion** »
Mme Ilve RESK, tel : (+54-11) 4781 1600, ext 224, ilve.resk@mermoz.edu.ar

VII. DELAIS DE PAIEMENT

Chaque fin de mois une facture pour le mois suivant est disponible sur le site web du lycée. Chaque mois, chaque famille reçoit un courriel et un message SMS informant que la facture est en ligne et rappelant les dates limites de paiement. Les familles doivent contacter l'Intendance si elles ne reçoivent pas ce courriel ou ce message texte. Il convient de payer avant la première date d'échéance. Dans le cas contraire, une majoration de 3% sera appliquée sur l'ensemble de la facture. Passé le délai de la deuxième date d'échéance, le paiement de la facture sera automatiquement reporté au mois suivant avec application d'une pénalité de retard de 5 % (3% + 2%)

I M P O R T A N T

Il est rappelé que le non-paiement des droits de scolarité dans ces délais
pourra entraîner une action judiciaire

VIII. MODALITES DE PAIEMENT

Tout paiement doit être fait en pesos argentins.

1. **En numéraire** : en pesos dans toutes les agences de la Banque Supervielle (voir leurs adresses sur leur site www.bancosupervielle.com.ar)
2. **Par chèque** : en pesos et provenant de banques locales. Les chèques devront être déposés dans l'une des agences de la Supervielle au minimum 48 heures avant les dates d'échéance figurant sur les factures. Le paiement ne deviendra effectif que lorsqu'il sera crédité définitivement sur le compte de l'établissement. Nous rappelons que les chèques provenant d'agences bancaires situées à plus de 100 km de Buenos Aires (capital) ne sont pas admis.
3. **Paiement direct** : prélèvement automatique sur votre compte courant bancaire ou compte épargne ouverts en Argentine quelle que soit votre banque. Pour bénéficier de cette modalité veuillez contacter Mme. Ilve Resk, ilve.resk@mermoz.edu.ar.

La date limite pour choisir cette option de paiement est le 15 de chaque mois. La date de prélèvement sera toujours, et uniquement, celle correspondant à la première échéance.

4. **Pago Mis Cuentas** : paiement via un distributeur BANELCO, Internet ou téléphone portable.

IX. EXEAT

En cas de dettes, elles figureront sur l'EXEAT et il ne sera pas délivré de certificat de « libre de deuda ».

Afin de rester en permanence informés, consultez régulièrement notre site
www.lyceemermoz.edu.ar, rubrique « Facturation/Facturacion »
Mme Ilve RESK, tel : (+54-11) 4781 1600, ext 224, ilve.resk@mermoz.edu.ar

X. BOURSES ET PRISE EN CHARGE PAR LE GOUVERNEMENT FRANCAIS – AIDES ECONOMIQUES DE LA FONDATION JEAN MERMOZ

a-) Elèves de nationalité française : Les familles peuvent solliciter l'octroi d'une bourse de l'Etat français auprès du Consulat Général de France à Buenos Aires.

b-) Elèves de nationalité non-française : Pour le paiement des droits de scolarité mensuels, les familles peuvent solliciter (voire site web du lycée) des aides économiques auprès de la Fondation Culturelle franco-argentine « Jean Mermoz » qui dispose d'un nombre de possibilités limitées, ces aides sont ponctuelles et ne sont pas reconductibles.

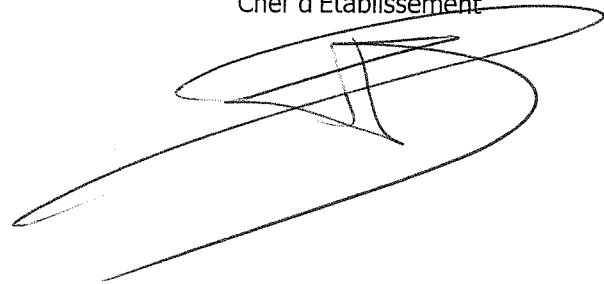
c-) Les élèves participant à un voyage de l'établissement : les familles qui en feront la demande pourront recevoir une aide économique de la Fondation en raison des difficultés économiques qu'elles décriront dans un dossier qui leur sera remis.

La Fondation n'octroie pas d'aide aux élèves de l'école maternelle ou à ceux qui sont scolarisés pour la première année.

Philippe HERRIAU
Directeur Administratif et Financier

Buenos Aires, le 20 septembre 2012,

Sabine DUBERNARD
Chef d'Etablissement



***Afin de rester en permanence informés, consultez régulièrement notre site www.lyceemermoz.edu.ar, rubrique « Facturation/Facturacion »
Mme Ilve RESK, tel : (+54-11) 4781 1600, ext 224, ilve.resk@mermoz.edu.ar***